



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 21 mars 2026

## Compte rendu synthétique

### QUE CHOISIR ENSEMBLE MORBIHAN

<b>Lorient, siège</b> Maison des Familles, 2 rue du Professeur Mazé, 56100 LORIENT Tél : 02 97 84 74 24 Mél : <a href="mailto:contact@morbihan.ufcquechoisir.fr">contact@morbihan.ufcquechoisir.fr</a>	<b>Antenne de Vannes</b> Maison des associations, 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 VANNES Tél : 02 97 47 49 90 Mél : <a href="mailto:vannes@morbihan.ufcquechoisir.fr">vannes@morbihan.ufcquechoisir.fr</a>	<b>Antenne de Pontivy</b> Maison des Associations 6H quai du Plessis 56300 PONTIVY Tél : 02 97 79 16 95 Mél : <a href="mailto:pontivy@morbihan.ufcquechoisir.fr">pontivy@morbihan.ufcquechoisir.fr</a>
---	---	---

**Permanences décentralisées : Auray, Hennebont, Ploërmel, Plouay**

**Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 11h30 au 02 97 84 74 24**

**Site internet : <http://morbihan.ufcquechoisir.fr>**

**Présentes : 89 personnes**

**Pouvoirs valides : 216 pouvoirs**

### **La modification de notre nom**

L'assemblée générale extraordinaire a validé, à l'unanimité, notre changement de nom de UFC-Que Choisir 56 en **Que Choisir Ensemble Morbihan**, en cohérence avec le nom de notre Fédération : Que Choisir Ensemble. Ce changement de titre a été entériné au Journal Officiel du 31 mars 2026.

### **Les activités de l'association**

L'année 2025 a vu notre nombre d'adhésions se stabiliser à 2 425 dans un contexte d'incertitude pour l'ensemble des consommateurs. Nous pouvons être très fiers de notre action nous conduisant au 6ème rang des 127 associations locales de l'UFC-Que Choisir (seules 10 associations comptent plus de 2 000 adhésions).

L'année 2025 a permis d'engager et de mener de nouveaux combats pour faire entendre la voix des consommateurs. Ainsi, de nombreux succès ont pu être enregistrés. Les principaux sont les suivants :

\* Démarchage téléphonique : la loi a été renforcée cette année et rentrera en vigueur en août 2026 : chaque entreprise devra vous demander votre accord avant de vous appeler, les plages horaires d'appel restent réduites. Les sanctions seront aussi plus sévères pour les entreprises qui abusent et les arnaqueurs.

\* Fin des minima forfaitaires sur les petits découverts : pour beaucoup de familles, quelques euros de découvert suffisaient à déclencher des frais bancaires disproportionnés : 8 €, 10 €, parfois plus. C'était injuste, et cela touchait surtout les foyers les plus vulnérables. Grâce à notre action, ces frais minimums ont été purement et simplement supprimés.

\* Frais bancaires de succession : la fin des abus. Grâce à notre action, les frais prélevés lors d'une succession sont désormais strictement encadrés : exonération pour les successions de mineurs, facturation réservée aux dossiers vraiment complexes (compte professionnel, crédit immobilier...) et plafonnement à 1 % des encours détenus, dans la limite de 850 €.

\* Airbags défectueux : un combat pour la sécurité, l'indemnisation et la transparence.

Des airbags défectueux, produits pendant de nombreuses années par l'équipementier japonais Takata, ont mis en danger des millions d'automobilistes et causé le décès de plusieurs dizaines d'entre eux en France. Face à la gestion calamiteuse des rappels de véhicules par certains constructeurs et du manque de mesures de l'État, notre Fédération a lancé, depuis 2024, plusieurs initiatives : plaintes contre

Stellantis (Citroën), BMW, Mercedes, Toyota, Volkswagen, action de groupe contre Citroën, incitation à la création d'une commission d'enquête parlementaire... Son objectif est simple mais multiple : obtenir l'indemnisation des consommateurs lésés, exiger la transparence sur ce scandale et garantir la sécurité de tous.

Notre association dispose de 3 équipes présentes sur le terrain à Lorient, Vannes et Pontivy pour la défense des consommateurs. Elle assure par ailleurs des permanences décentralisées à Auray, Hennebont, Ploërmel et Plouay. Tous les horaires sont consultables sur notre **site internet** à l'adresse suivante : <http://morbihan.ufcquechoisir.fr> .

En 2025, l'association, qui compte **47 ans de présence** sur le département, a assuré **1 640 heures de permanence litiges en présentiel** et **625 heures de permanence téléphonique** (tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 11h30), enregistré **1 340 appels**, reçu **1 640 visites** de consommateurs et **590 messages électroniques**, étudié **421 litiges** soumis par nos adhérents.

De plus, elle a été amenée à accompagner à de nombreuses reprises des consommateurs avec succès dans leurs actions en justice.

L'association a contribué aux **7 enquêtes nationales** qui ont été reprises dans le magazine Que Choisir, et représenté les consommateurs dans **un peu plus de 40 instances départementales ou locales**, avec une participation importante dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Des actions ont également été engagées pour mieux informer les consommateurs et éviter certains pièges lors de **28 animations** (écogestes, réduction des déchets, alimentation, achats sur internet...).

Au total, ce sont **16 500 heures** que les **83 bénévoles** de l'association ont consacré à la défense des consommateurs.

Quant à l'**année 2026**, les principaux **projets** sont les suivants :

- ✓ Bien que notre le Pôle Communication ait été renforcé par l'accueil de nouveaux bénévoles, nous devons, dans l'objectif de couvrir notre territoire, augmenter nos animations, RDV Conso ou d'autres types d'actions à définir. Ce pôle doit devenir le fer de lance de notre association,
- ✓ Pour une meilleure visibilité, renforcement de nos relais locaux pour la diffusion de nos plaquettes,
- ✓ Outre notre site internet tout à fait actualisé et vivant, nous poursuivrons le développement des comptes Facebook et Instagram afin de toucher un public plus jeune.

## Le bilan financier 2025

<b>Synthèse</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
<b>RECETTES</b>		
➤ Adhésions	50 730,80 €	
➤ Subventions	9 120,16 €	
➤ Dons	7 224,00 €	
➤ Produits financiers	1 857,59 €	
<b>DÉPENSES</b>		
➤ Fonctionnement		44 266,18 €
➤ Frais de personnels (stagiaires)		3 502,25 €
➤ Autres charges (dont parts fédérales)		14 326,10 €
<b>TOTAL en euros</b>	<b>68 932,55 €</b>	<b>62 094,53 €</b>

## Le Conseil d'Administration élu dans sa séance du 9 avril 2026

<b>Le Bureau</b>	<b>Les membres</b>
Véronique BEAUPERE, Présidente Simone ENCRENAZ, Vice-Présidente Roger LE DOUSSAL, Vice-Président Stéphane PASSELANDE, Vice-Président Jean-Luc ROPARS, Trésorier Christine HABICHT, Trésorière-adjointe Jean-Yves GOUABAULT, Secrétaire	Éric BOURSIER Josée DURAND-DELOBEL Mariannick GUITTON-VANDER GHINST François HERVÉ Sylvie LEPLAT Jean-Yves MORIN Catherine PORTAS